

Rapport d'activités

2018 - 2019

Sommaire

Avant-propos de Benoît Bassi, président

Remerciements

Hommage à Pierre-André Lablaude

I- LA FONDATION

A_ Missions

B_ Reconnaissance d'utilité publique en 2018

C_ Nouvelles prérogatives et ambitions

D_ Organisation, conseil d'administration et équipe

II- LES ACTIONS

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

B_ Palmarès en 2018 et en 2019

III- LE RAYONNEMENT

A_ Cérémonies de remise des prix et bourses d'études

B_ Communication et réseaux sociaux

ANNEXES COMPTABLES

Bilan

Compte de résultat

Compte emplois ressources

Avant-propos

Le présent rapport d'activités dresse, à titre exceptionnel, un panorama des actions menées par la Fondation pour les Monuments Historiques sur deux années consécutives afin d'être le plus proche possible de ses premiers comptes annuels qui couvrent une période d'avril 2018 à décembre 2019. La Fondation pour les Monuments Historiques ayant été reconnue d'utilité publique au cours du deuxième trimestre de l'année 2018, le conseil d'administration a jugé plus cohérent que son premier bilan comptable s'étende sur un an et demi d'activités plutôt que sur huit mois.

Dans la vie d'une fondation, la coloration d'une année repose avant tout sur les projets qu'elle initie et ceux qu'elle accompagne, du cheminement jusqu'au succès. Et quels succès en 2018 et en 2019 !

En 2018, année durant laquelle la Fondation pour les Monuments Historiques a fêté son dixième anniversaire, nous garderons en mémoire la date du 13 avril, jour où le Conseil d'État a pris un décret lui conférant le statut de « fondation reconnue d'utilité publique ». Cette décision vient entériner la pertinence de nos actions ainsi que conforter le rôle croissant que la Fondation joue en tant que fervent défenseur du patrimoine classé et inscrit français.

C'est sous l'impulsion de La Demeure Historique, association bientôt centenaire, que la Fondation pour les Monuments Historiques est créée en 2008, sous l'égide de la Fondation de France. Cette initiative répondait à un réel besoin sur le terrain : les subventions publiques ne suffisant pas, en France, à financer la restauration de nos monuments historiques, la place du mécénat devenait de plus en plus essentielle. À cela s'ajoute aujourd'hui que de nombreux monuments privés sont vendus en l'absence de repreneurs, que ce soit par l'absence d'héritiers motivés ou d'héritiers tout court. C'est en réponse à ce constat que la Fondation pour les Monuments Historiques a obtenu du Conseil d'État, en 2018, le statut d'abritante en même temps que la reconnaissance d'utilité publique.

Grâce à ses dix années d'activités, ayant pour bagage une fine connaissance des problématiques de transmission et de gestion, la Fondation possède l'expertise et la capacité d'abriter, sous certaines conditions, des monuments historiques.

L'ensemble du conseil d'administration de la Fondation pour les Monuments Historiques se joint à moi pour exprimer ses plus sincères remerciements aux personnes et aux entreprises qui nous ont accordé leur confiance et ont contribué au franchissement de cette étape majeure.

Au rang des succès figure aussi un palmarès particulièrement riche en 2018 et en 2019, illustrant le professionnalisme et la méticulosité qui nous guident chaque année dans le choix de nos lauréats. Les projets que nous accompagnons naissent tous d'une rencontre avec un jury, composé d'experts et de personnes qualifiées, qui les étudie et les sélectionne de façon éclairée.

Au fil de ces deux années, nous avons ainsi reçu plus de 200 dossiers de candidatures et une trentaine de réunions de jury se sont tenues. En 2018, grâce à nos mécènes et donateurs, un peu plus de 285 000 euros ont été alloués à 18 chantiers de restauration de monuments historiques et 22 500 euros ont permis d'accorder 5 bourses d'études à des étudiants en métiers d'art de la restauration et en recherche. >>

Avant-propos

>> En 2019, ce sont 16 soutiens à des monuments historiques qui ont été alloués pour un montant s'élevant à un peu plus de 292 000 euros, auxquels s'ajoutent 17 000 euros pour 4 bourses d'études en métiers d'art de la restauration ainsi que 43 500 euros pour accompagner 4 projets inédits dans le domaine de la recherche, de la culture et de l'innovation en lien avec le patrimoine protégé.

À titre d'exemples, en 2018, le château de Carneville (Manche) et la Maison Sévigné (Saône-et-Loire) se sont démarqués par l'exemplarité de leur démarche, tant du point de vue des conditions de reprise des deux monuments que de la détermination dont font preuve leurs propriétaires. Guillaume Garbe a repris la gestion du château de Carneville, alors âgé de 21 ans, et a rapidement dû faire face à une contamination de mэрule, un champignon qui s'attaque aux structures en bois. Isabelle Cimetière a, quant à elle, réussi à mobiliser le grand public et les élus autour de la restauration de la charpente et de la couverture de la « Maison de Bois », un emblème pour la ville de Bourbon-Lancy. Peu après l'attribution de nos soutiens, ces deux monuments ont été sélectionnés dans le cadre de la première édition du Loto du patrimoine, opération initiée par Stéphane Bern suite à la mission que lui a confié le Président de la République en septembre 2017.

Il convient également de souligner que l'incendie tragique ayant touché la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, permet de faire valoir l'utilité et l'importance des actions de la Fondation pour les Monuments Historiques en faveur de la recherche.

En effet, en 2013, une bourse d'études de 4 000 euros avait été attribuée à Rémi Fromont, alors élève à l'École de Chaillot, pour lui permettre de réaliser un relevé exhaustif et précis des charpentes de Notre-Dame. Aujourd'hui, les connaissances acquises grâce au travail de recherche que nous avons soutenu, six années plus tôt, sont particulièrement précieuses pour mener le chantier de reconstruction de la cathédrale.

Que dire aussi du lauréat, en 2019, du Grand Trophée de la plus belle restauration, l'abbaye de la Clarté-Dieu (Indre-et-Loire), si ce n'est que de remercier Patrick et Julita Moussette pour l'immense travail de restauration qu'ils accomplissent depuis bientôt deux décennies ? Fondée en 1239 au cœur de la Touraine, cette abbaye cistercienne se trouvait avant leur arrivée en état de péril, envahie par la végétation et ouverte aux quatre vents. Grâce à eux, l'ensemble abbatial a été classé au titre des monuments historiques en 2011 et leur remettre ce prix n'est qu'un juste retour des choses.

Au plan interne, les deux dernières années ont connu une restructuration liée au changement de statut de la Fondation avec un nouveau conseil d'administration et une nouvelle équipe : Stéphane Jouannet (directrice) et Marie-Élise Louges (chargée de projets).

Au fil du temps, les projets que la Fondation pour les Monuments Historiques façonne et conduit jusqu'à leur réalisation forment une matière vivante d'où émergent des monuments et de fabuleuses histoires, des propriétaires et d'incroyables parcours de vie, des savoir-faire et d'incontestables passions.

Si un vaste renouveau est engagé, la continuité est bel et bien assurée.

Ensemble, faisons vivre les monuments historiques ! ■

Benoît Bassi
Président

Remerciements

À nos fondateurs et donateurs

-

À nos mécènes :

Patrice Besse

Patrice Besse est une agence immobilière basée à Paris. Depuis 1924, trois générations se sont succédées pour développer un réseau national spécialisé dans la vente de tout édifice de caractère : châteaux, manoirs, demeures, hôtels particuliers, monuments historiques, édifices religieux... En 2015, Patrice Besse et Dominique de la Fouchardière ont décidé de s'associer à la Fondation pour les Monuments Historiques pour être mécènes du Prix du Jeune Repreneur.

Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques

Comprendre, respecter et faire aimer les monuments historiques, tels sont les objectifs poursuivis par l'ensemble des architectes en chef. La Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques a à cœur de soutenir la recherche dans les domaines de l'histoire de l'architecture, les techniques de construction et la théorie en lien avec la restauration des monuments anciens. C'est la raison pour laquelle, en 2018, elle a souhaité créer et financer une bourse d'études permettant de soutenir des travaux de recherche.

Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat

Banquier-assureur, le Crédit Agricole d'Ile-de-France accompagne au quotidien plus d'1,5 million de clients sur tous les marchés, particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises, associations et collectivités publiques en Île-de-France. Son utilité au territoire se concrétise également à travers les actions de son fonds de dotation, Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat, qui œuvre pour la préservation du patrimoine et la promotion de jeunes talents franciliens. Il finance notamment, chaque année, depuis 2014, plusieurs bourses d'études à destination d'étudiants se formant aux métiers d'art de la restauration.

Dendrotech

Issue de la recherche en archéosciences, la société Dendrotech a vu le jour en 2006 grâce à un partenariat avec l'Université de Rennes et le CNRS. Spécialisée dans l'analyse du patrimoine bâti via la datation du matériau bois (dendrochronologie), elle offre depuis 2016 son expertise à un monument historique par le biais d'un mécénat de compétence.

Remerciements

Fondation Florence et Hervé Le Lous sous l'égide de la Fondation de France

Sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Florence et Hervé Le Lous remet des prix pour la réalisation d'œuvres culturelles, notamment dans le cadre de la restauration et la préservation de monuments historiques en France. Elle attribue également des prix d'excellence en matière de recherche et d'innovation médicales, ainsi que verse des subventions à des associations d'intérêt général œuvrant dans le domaine de l'enfance. De 2012 à 2018, la Fondation Florence et Hervé Le Lous a apporté son soutien aux aides à projets Restauration.

Dominique de la Fouchardière (SLA Verspieren)

Créé en 1880 par Alfred Verspieren, SLA Verspieren est le premier courtier en assurances à capital familial du marché français. Depuis cinq générations, leur connaissance de l'entrepreneuriat leur permet de mesurer ce que signifie construire une société ou porter des projets et de vouloir tout mettre en œuvre pour les concrétiser. Depuis 2015, Dominique de la Fouchardière s'est associé à Patrice Besse pour créer le Prix du Jeune Repreneur.

Fondation François Sommer

Créée en 1964 par François et Jacqueline Sommer et reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1966, la Fondation François Sommer est un lieu d'accueil et d'échanges pour tous les utilisateurs de la nature. À Paris, au sein de deux hôtels particuliers du quartier du Marais, elle abrite le musée de la Chasse et de la Nature et le club de la Chasse et de la Nature. Dans les Ardennes, elle dispose d'un domaine qui accueille un conservatoire pour la faune et une école dans laquelle elle forme aux techniques d'une chasse responsable et de gestion de la forêt. En 2015, elle a créé le Prix François Sommer qui permet de soutenir la restauration de décors ou d'édifices en lien avec la chasse et la nature.

Catherine de Montmarin-Monnoyeur

Catherine de Montmarin-Monnoyeur est une artiste-sculpteuse qui travaille la pierre, la résine et le bronze. Elle est également propriétaire-gestionnaire du château de La Croix-Saint-Leufroy (Eure), un monument acheté quasiment en ruines et aujourd'hui intégralement restauré. Elle est à l'origine de la création du Prix Décors Sculptés, dont elle est mécène depuis 2017.

Remerciements

Sotheby's France

Fondée en 1744, la maison de vente aux enchères Sotheby's est aujourd'hui une institution de référence dans le secteur de la vente aux enchères d'œuvres d'art, bijoux et objets précieux. Après avoir été le premier mécène dans le temps de l'association la Demeure Historique, Sotheby's est mécène de la Fondation pour les Monuments Historiques avec laquelle elle remet, depuis 2016, le Prix Sotheby's pour encourager la restauration d'un décor intérieur situé dans un monument historique.

-

À nos partenaires :

La Demeure Historique

Association nationale fondée en 1924 et reconnue d'utilité publique depuis 1965, la Demeure Historique représente, accompagne et conseille les acteurs du patrimoine que sont les propriétaires-gestionnaires de monuments et jardins historiques privés dans leur mission d'intérêt général de préservation et de transmission. C'est avec le soutien de la Demeure Historique et à l'initiative de Jean de Lambertye, son président de 2001 à 2019, que la Fondation pour les Monuments Historiques a été créée en 2008, sous égide de la Fondation de France. Depuis cette date, les deux organismes entretiennent des liens étroits, tant d'un point de vue fonctionnel qu'opérationnel en partageant un siège social et en poursuivant certaines actions de manière conjointe.

French Heritage Society

Association américaine à but non lucratif, French Heritage Society aide à la préservation du patrimoine français, en France et aux États-Unis, ainsi qu'au développement d'échanges culturels franco-américains sur le thème du patrimoine. À ce titre, grâce à la générosité de ses « chapters », elle remet chaque année des prix pour des travaux de restauration au travers de plusieurs associations françaises. Le partenariat entre French Heritage Society et la Fondation pour les Monuments Historiques a été initié en 2015.

Figaro Magazine et Propriétés le Figaro

Le Groupe Figaro est un éditeur multimédia dont la production s'étend de la presse écrite aux contenus et supports numériques. Son titre principal, Le Figaro, est le premier quotidien généraliste national tandis que leFigaro.fr, avec près de 7 millions de lecteurs chaque mois, est le premier site d'actualités en France. Le Groupe édite également le magazine hebdomadaire Figaro Magazine et le magazine bimestriel Propriétés le Figaro. Depuis 2012, un partenariat média avec ces deux magazines permet de mettre en valeur au sein de leurs pages le lauréat du Grand Trophée des monuments historiques, un prix remis par la Fondation pour les Monuments Historiques.

Hommage à Pierre-André Lablaude

Le 26 juillet 2018, les membres du conseil d'administration et de l'équipe de la Fondation pour les Monuments historiques ont appris le décès de Pierre-André Lablaude, administrateur de la Fondation au sein du collège des personnalités qualifiées.

Architecte en chef des Monuments Historiques et ancien inspecteur général des monuments historiques, Pierre-André Lablaude fut tout au long de sa carrière en charge de chantiers prestigieux, tels que l'abbaye du Mont-Saint-Michel (flèche et statue de l'Archange), la cathédrale de Rouen (restauration de la flèche et réhabilitation de l'ensemble archiépiscopal), l'abbaye de Royaumont ou d'autres chantiers qui lui tenaient à cœur, comme les châteaux de Villarceaux et de la Roche-Guyon dans le Val d'Oise. Nommé architecte en chef du domaine national de Versailles en 1990, il a mené les restaurations de l'Orangerie, du Petit Trianon, du parc et des jardins.

Enseignant à l'École de Chaillot, il a contribué aux réflexions sur la restauration des monuments historiques. Il a également conduit des missions d'expertise pour l'UNESCO et le ministère des Affaires étrangères en faveur de la sauvegarde des monuments d'Angkor-Vat au Cambodge ainsi qu'au Chili.

Chevalier de la Légion d'Honneur et commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres, Pierre-André Lablaude avait rejoint en 2013 le conseil d'administration de la Fondation pour les Monuments Historiques. Il ne manquait aucune réunion et sa participation au sein de plusieurs jurys était particulièrement précieuse comme, par exemple, pour la sélection des candidatures des aides à projets Restauration, des chantiers-écoles ou du Prix Sotheby's. Ses connaissances et sa justesse d'analyse étaient appréciées de tous.

Au nom de la Fondation pour les Monuments Historiques et de tous ceux qu'il a écoutés, conseillés et soutenus, nous renouvelons nos condoléances et nous assurons notre sympathie à son épouse Colette di Mateo, conservatrice générale honoraire du patrimoine et ancienne inspectrice générale des monuments historiques, ainsi qu'à son fils.

I- La Fondation

A_ Missions

Depuis 2008, la Fondation pour les Monuments Historiques œuvre pour la sauvegarde et la pérennité des monuments historiques (châteaux, abbayes, parcs, manoirs, jardins...), classés ou inscrits, privés et publics, ainsi que de leurs abords. Essentiellement par l'attribution d'aides financières au profit de porteurs de projets, ses missions s'articulent autour de trois axes :

- Préserver, valoriser et pérenniser les monuments historiques et de leurs abords
- Rendre accessible ce patrimoine aux personnes en situation de handicap
- Révéler les talents et les savoir-faire

Chaque année, plusieurs jurys composés de professionnels, d'experts et de personnes qualifiées, tous bénévoles, se réunissent pour étudier et sélectionner les projets et boursiers qui bénéficieront d'une aide financière. Pour constituer ses différents jurys, la Fondation pour les Monuments Historiques a su fédérer à la fois des mécènes engagés et des experts reconnus, qui sont tous des femmes et des hommes de passion.

I- La Fondation

B_ Reconnaissance d'utilité publique en 2018

Auparavant fondation abritée par la Fondation de France, la Fondation pour les Monuments Historiques a souhaité faire évoluer sa forme juridique pour mieux répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée en faveur du patrimoine protégé français. En avril 2018, elle a ainsi acquis sa pleine autonomie en devenant fondation reconnue d'utilité publique et abritante.

De fondation arbitée à fondation reconnue d'utilité publique

Jusqu'en avril 2018, la Fondation pour les Monuments Historiques était abritée par la Fondation de France. Compte tenu de son développement au cours des dernières années et de ses ambitions futures, la Fondation pour les Monuments Historiques a souhaité changer de statut pour devenir, elle-même, une fondation reconnue d'utilité publique avec une capacité abritante.

Grâce à la reconnaissance d'utilité publique, obtenue le 13 avril 2018 par un décret pris en Conseil d'État, la Fondation pour les Monuments Historiques a été dotée d'une personnalité juridique, devenant ainsi pleinement autonome et opérationnelle. Conformément à ce nouveau statut, une réorganisation structurelle a dû être mise en œuvre courant 2018 avec la nomination d'un conseil d'administration composé de 15 personnes et le recrutement de deux salariées.

Qu'est-ce qu'une fondation ?

Une fondation est un organisme à qui l'on affecte des biens, des droits ou des ressources en vue d'accomplir une œuvre d'intérêt général dans l'un des domaines suivants : philanthropie, éducation, sciences, social, humanitaire, sport, famille, culture, art ou environnement. Une Fondation doit œuvrer pour le bien collectif, être gérée de manière désintéressée et agir à des fins non lucratives ; elle ne peut ni rechercher des profits, ni servir des intérêts privés.

La création d'une fondation repose sur un engagement financier de ses créateurs – appelés fondateurs – ce qui la distingue d'une association.

I- La Fondation

C_ Nouvelles prérogatives et ambitions

Définir de nouveaux objectifs

Ayant franchi une étape déterminante avec sa reconnaissance d'utilité publique, de nouveaux défis s'offrent à la Fondation pour les Monuments Historiques :

- Accroître le nombre de projets soutenus annuellement ;
- Accueillir et gérer des monuments sous forme de fondations abritées ;
- Créer une formation diplômante de gestionnaire de monument historique ;
- Créer un conservatoire des abords pour protéger l'environnement des monuments historiques.

Accroître le nombre d'aides pour la restauration et la mise en accessibilité des monuments historiques

Depuis plusieurs années, les subventions publiques diminuent et la place du mécénat devient, de fait, essentielle au financement de la restauration des monuments historiques. Par ailleurs, tous les établissements recevant du public ont, depuis une loi de 2005, une obligation de mise en accessibilité des bâtiments et de leur environnement pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif ou intellectuel). L'étude de faisabilité et les travaux de mise en accessibilité constituent des coûts importants à la charge du propriétaire et pour lesquels il n'existe pas aujourd'hui de subventions publiques dédiées.

Depuis sa création, la Fondation lance chaque année un appel à candidatures afin d'encourager des travaux de restauration et de mise en accessibilité au sein des monuments et jardins historiques. Le nombre de projets soutenus et le montant des soutiens apportés dépendent entièrement de la collecte annuelle de la Fondation, laquelle a diminué ces deux dernières années en raison du passage de l'impôt sur la fortune (ISF) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). En 2019, sur plus de 60 dossiers de candidatures reçues dans le cadre de nos aides projets Restauration et Accessibilité, la Fondation n'a pu sélectionner que 4 projets.

I- La Fondation

C_ Nouvelles prérogatives et ambitions

Accueillir et gérer des monuments sous forme de fondations abritées

À l'heure actuelle, de nombreux monuments sont vendus en l'absence de repreneurs dans la famille (absence d'héritiers ou d'héritiers motivés). L'ensemble patrimonial que constituent le monument, les objets mobiliers et le domaine sont morcelés par les successions successives. À cette amputation s'ajoute généralement une diminution des moyens pour gérer les monuments historiques. Pour répondre à ces problématiques, la Fondation a obtenu en 2018 le statut d'abritante en même temps que la reconnaissance d'utilité publique. Grâce à la connaissance des problèmes de transmission et de gestion, la Fondation propose d'abriter, sous certaines conditions, des monuments historiques. Elle fait prévaloir une gouvernance raisonnée dans l'intérêt du monument, le cas échéant en collaboration avec la famille directe ou indirecte et selon la volonté du fondateur.

La Fondation étudie les demandes de fondation abritée au regard de plusieurs critères permettant de déterminer si les moyens financiers apportés à la fondation abritée équilibrent les charges liées à la gestion du monument et garantissent une certaine pérennité. Les actifs affectés à la fondation abritée pour garantir l'entretien du monument sont eux aussi exonérés de droits.

Créer une formation diplômante de gestionnaire de monument historique

Être gestionnaire d'un monument historique, public ou privé, nécessite aujourd'hui des connaissances techniques très spécifiques et dans des domaines variés (protection, mise en valeur, financements publics et privés, fiscalité, abords, environnement...). Face à ce constat, la Fondation souhaite développer la formation professionnelle de gestionnaires de monuments historiques en finançant un enseignement au sein d'une grande école (commerce, management, hôtellerie...) ou d'une université en partenariat avec des acteurs reconnus de la gestion en France et à l'étranger.

Pour permettre aux propriétaires de suivre cette formation, tout en étant en parallèle impliqués dans la gestion de leur monument, le format des cours serait adapté en conséquence en privilégiant des sessions courtes et des cours du soir.

I- La Fondation

C_ Nouvelles prérogatives et ambitions

Créer un conservatoire des abords

La Fondation souhaite participer activement à la préservation des abords de monuments historiques, gravement menacés en différentes circonstances. Ces nuisances peuvent être sonores, visuelles ou physiques (projets de construction, implantation d'éoliennes, contournement de routes...). Le terme « abords » est entendu au sens large de telle sorte qu'il englobe, outre les abords des monuments historiques, la notion de site patrimonial remarquable, site naturel, site reconnu comme patrimoine mondial par l'Unesco mais également, tous terrains susceptibles de faire l'objet de constructions ayant des répercussions sur les perspectives architecturales ou paysagères des monuments historiques.

I- La Fondation

D_ Organisation, conseil d'administration et équipe

Le siège de la Fondation pour les Monuments Historiques se situe dans le 5^e arrondissement de Paris, au sein de l'Hôtel de Nesmond, monument historique inscrit par arrêté du 23 octobre 1962 (porte d'entrée, façades et toitures des bâtiments entourant la cour). La Demeure Historique met à disposition une partie de ses espaces de travail et de sa bureautique, moyennant un loyer annuel. Cette organisation permet à la Fondation pour les Monuments Historiques de réduire ses frais de fonctionnement.

La stratégie et la cohérence des actions de la Fondation pour les Monuments Historiques sont garanties par sa gouvernance et leur mise en œuvre est assurée par une équipe de deux personnes.

Le conseil d'administration au 31.12.2019

La gouvernance de la Fondation est assurée par un conseil d'administration composé de 15 membres dévoués à la cause des monuments historiques. Le conseil d'administration est chargé de définir les lignes directrices de la Fondation pour les Monuments Historiques et de contrôler leur mise en œuvre, ainsi que de voter le budget, surveiller la gestion et approuver les comptes. Il est composé de professionnels, d'experts, de représentants d'associations de défense et de mise en valeur du patrimoine ainsi que de représentants des membres fondateurs.

I- La Fondation

D_ Organisation, conseil d'administration et équipe

Le conseil d'administration au 31.12.2019

Tous bénévoles, les 15 membres du conseil d'administration sont répartis au sein de trois collèges :

- Collège des Fondateurs
- Collège des Personnalités qualifiées
- Collège des Amis

Benoît Bassi
Président

Dominique Flahaut de la Billarderie
Vice-présidente

Jean de Lambertye
Vice-président

Philippe Lanternier
Trésorier

Robert de Metz
Secrétaire

Joseph de Colbert
Administrateur

Éric Molinié
Administrateur

Jean d'Haussonville
Administrateur

Hervé Novelli
Administrateur

Dominique Henriot
Administratrice

Marc-Louis Sanson
Administrateur

Tristan Le Lous
Administrateur

Richard Thil
Administrateur

Olivier de Lorgeril
Administrateur

Jean Mallot
Commissaire du gouvernement

I- La Fondation

D_ Organisation, conseil d'administration et équipe

L'équipe au 31.12.2019

La conduite opérationnelle des missions et des actions de la Fondation est assurée par une équipe de 2 salariées à temps plein.

Stéphane Jouannet
Directrice

Marie-Élise Louges
Chargée de projet

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Chaque année, la Fondation pour les Monuments Historiques lance plusieurs appels à projets auprès de propriétaires de monuments historiques ainsi que des appels à candidatures auprès d'étudiants en métiers d'art et de doctorants.

Chaque prix, aide à projets ou bourse d'études qu'elle attribue fait l'objet d'une sélection par un jury indépendant, composé d'experts et de personnes qualifiées. Les membres du jury sont chargés d'étudier les dossiers de candidature et de sélectionner ceux qui bénéficieront d'un soutien de la Fondation. L'ensemble des projets sélectionnés est ensuite validé par le Bureau de la Fondation. La sélection des projets se fait au regard de différents critères selon l'objet du prix : les motivations du candidat, l'urgence d'un programme de travaux, l'intérêt historique et architectural d'un monument, l'apport scientifique et technique que représente un sujet de recherche...

Au total, entre 2018 et 2019, une trentaine de réunions de jury se sont tenues pour étudier plus de 200 dossiers de candidatures.

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Le Grand Trophée des monuments historiques

Montant : 30 000 €

avec le mécénat de la Fondation pour les Monuments Historiques

Ce prix s'adresse aux propriétaires privés qui ont accompli une restauration exemplaire au sein d'un monument ou d'un jardin historique, dès lors qu'il est classé ou inscrit et accessible au public. Il peut venir récompenser soit un programme de restauration d'un monument ou de ses dépendances, soit un programme de restitution ou de recréation d'un parc ou d'un jardin.

Le prix est attribué par la Fondation pour les Monuments Historiques et bénéficie d'un partenariat média avec le Figaro Magazine et Propriétés Le Figaro.

Président du jury

Alexis Brézet, Directeur des rédactions du groupe Figaro

Membres du jury

Antoine Courtois, Directeur général de l'Atelier Meriguet-Carrère, Spécialiste de la restauration de décors
Benoît Bassi, Président de la Fondation pour les Monuments Historiques, Fondateur de la société de capital-investissement Bridgepoint

Frédéric Didier, Architecte en chef des monuments historiques, chargé du château et de la ville de Versailles, Architecte associé de l'agence 2BDM Architecture Patrimoine

Dominique Flahaut de la Billarderie, Vice-présidente de la Fondation pour les Monuments Historiques

Jacques Garcia, Architecte d'intérieur et décorateur

Yves Lecoq, Humoriste, auteur de « Fous de Châteaux »

Olivier Marin, Rédacteur en chef de Propriété Le Figaro

Jean-Louis Remilleux, Producteur de télévision, journaliste et reporter

Jean-René Van der Plaetsen, Directeur délégué de la rédaction du Figaro Magazine, Journaliste, Écrivain

Jean de Lambertye, Vice-président de la Fondation pour les Monuments Historiques, Président d'honneur de la Demeure Historique, Fondateur du multi family office Eukratos

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Aide à projets Restauration

Montant : entre 5 000 € et 30 000 €

avec le mécénat de la Fondation pour les Monuments Historiques

La Fondation pour les Monuments Historiques lance chaque année cet appel à projets qui a pour objet d'encourager tous programmes de restauration de monuments ou de leurs dépendances, protégés au titre des monuments historiques, classés ou inscrits.

Président du jury

Robert de Metz, Secrétaire de la Fondation pour les Monuments Historiques

Membres du jury

Jean-Pierre Bady, Président du Conseil national des parcs et jardins, ancien Directeur du Patrimoine

Jean-François de Canchy, ancien Inspecteur général de l'administration des Affaires culturelles, ancien Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ancien Conseiller ministériel

Henri de Lépinay, Associé du Bureau Michel Bancon, Architecte et ingénieur, Expert près de la cour d'appel de Paris, Membre de la Commission nationale des monuments historiques, Président de l'Union Rempart

(en 2018) Mireille Grubert, Architecte et urbaniste en chef de l'État, ancienne Directrice du département de la formation de l'École de Chaillot, ancienne Directrice du département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine

(en 2018) Pierre-André Lablaude, Architecte en chef des monuments historiques, Inspecteur général des monuments historiques français

(en 2018) Hervé Le Lous, Fondateur de la Fondation pour les Monuments Historiques depuis 2018, Président de l'entreprise Laboratoires Urgo, Président de BTG Industrie et Santé

(en 2018) Tristan Le Lous, Administrateur de la Fondation pour les Monuments Historiques, Directeur général Juridique et Investissements du groupe Urgo

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Aide à projets Accessibilité

Montant : entre 5 000 € et 20 000 €

avec le mécénat de la Fondation pour les Monuments Historiques

Cette aide à projets, unique en France, permet d'encourager un programme de travaux dans un monument ou un jardin historique, ou leurs abords, incluant des adaptations destinées à favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou intellectuel. Ces travaux peuvent consister en des aménagements ou l'installation d'équipements adaptés, la mise en place de supports pédagogiques ou d'aide à la visite, etc.

Président du jury

Éric Molinié, Administrateur de la Fondation pour les Monuments Historiques, Secrétaire général de Dalkia (groupe EDF)

Membres du jury

Jean de Lambertye, Vice-président de la Fondation pour les Monuments Historiques, Président d'honneur de la Demeure Historique, Fondateur du multi family office Eukratos
Sandrine Sophys-Véret, Chargée de mission Égalité Diversité au Ministère de la Culture

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Prix Sotheby's

Montant : 20 000 €

avec le mécénat de Sotheby's

Lancé tous les deux ans, le Prix Sotheby's permet d'encourager la restauration d'un décor intérieur de qualité situé dans un monument historique (fresques, boiseries peintes, moulures, papiers peints...).

Président du jury

Mario Tavella, Président de Sotheby's France, Mécène du prix

Membres du jury

Baukje Coenen, Directrice du département des tableaux anciens

Dominique Flahaut de la Billarderie, Vice-présidente de la Fondation pour les Monuments Historiques

Anne Heilbronn, Vice-présidence et directrice du département des Livres et Manuscrits de Sotheby's France

Louis-Xavier Joseph, Directeur du département du mobilier

Thierry de Lachaise, Directeur du département d'orfèvrerie de Sotheby's France

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Prix du Jeune Repreneur

Montant : 25 000 €

avec le mécénat de Patrice Besse, Dominique de la Fouchardière (SLA Verspieren) et la Fondation pour les Monuments Historiques

En remettant ce prix, la Fondation pour les Monuments Historiques souhaite encourager la reprise récente d'un monument historique. L'objectif est d'accompagner un jeune repreneur âgé de 18 à 45 ans et propriétaire-gestionnaire du monument depuis moins de cinq ans. Le repreneur peut être soit un héritier ou donataire en ligne directe ou indirecte, soit un nouvel acquéreur. Au-delà de l'aide financière, le prix comprend un accompagnement personnalisé offert par les membres du jury en fonction de leurs compétences respectives.

Présidents du jury

Patrice Besse, Dirigeant de Patrice Besse (agence immobilière), Mécène du prix

Dominique de la Fouchardière, Dirigeant de la société SLA Verspieren (assurances), Mécène du prix

Membres du jury

Franck Ferrand, Écrivain et journaliste spécialisé en histoire (Europe 1 et Radio Classique)

Annie Gondras, Présidente de Savoirs-Patrimoines, ancienne Directrice générale de la Maison de la Pierre du sud de l'Oise

Jean de Lambertye, Vice-président de la Fondation pour les Monuments Historiques, Président d'honneur de la Demeure Historique, Fondateur du multi family office Eukratos

Éric Peuchot, Docteur d'État en Droit

Pierre Préaud, Secrétaire général à la Fédération Nationale des Courses Hippiques

Jean-Luc Testu, Styliste et créateur de mode et décoration d'intérieur

Éric Tréguier, Journaliste pour le Magazine Challenges

Gilles Métairie, Architecte et directeur des études pour le cabinet Wilmotte & associés

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Prix French Heritage Society

*Montant : entre 5 000 \$ et 25 000 \$
avec le mécénat de French Heritage Society*

Association américaine à but non lucratif, French Heritage Society aide à préserver le patrimoine français, en France et aux États-Unis. Grâce à la générosité de ses « chapters », elle remet chaque année des prix pour des travaux de restauration au travers de plusieurs associations françaises. En partenariat avec la Fondation pour les Monuments Historiques, le Prix French Heritage Society a vocation à soutenir des travaux de restauration, en complément de subventions publiques, au sein de monuments, de jardins ou de parcs historiques (toiture, décors, système hydraulique, fabrique...).

Président du jury

Denis de Kergorlay, Président de French Heritage Society, mécène du prix

Membres du jury

Dominique Flahaut de la Billarderie, Vice-présidente de la Fondation pour les Monuments Historiques

Isabelle de Larouillère, Board member de French Heritage Society, Grants

Sarah de Lencquesaing, Board member de French Heritage Society, Grants

Karen Harcher, Deputy director de French Heritage Society

Jennifer Herlain, Executive director de French Heritage Society

Et les « chapters » d'Arizona, d'Atlanta, de Boston, de Chicago, de Dallas, de Louisiana, de New York, de Northern California, de Paris, de Philadelphia, de Southern California et de Washington Regional.

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Prix François Sommer

Montant : 20 000 €

avec le mécénat de la Fondation François Sommer

Ce prix a vocation à soutenir la restauration de décors en lien avec la chasse, la pêche et, plus généralement, la relation de l'homme à l'animal (peinture murale, bas-relief, vitraux...) ou à encourager les travaux de sauvegarde d'un édifice répondant à l'une de ses catégories (chenil, écurie, sellerie, pavillon de chasse, maison forestière, vivier, pêcherie, pigeonnier...).

Président du jury

Philippe Dulac, Président de la Fondation François Sommer, Mécène du prix

Membres du jury

Claude d'Anthenaise, Directeur et conservateur du Musée de la Chasse et de la Nature

Bruno Chauffert-Yvart, Directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne, ancien Inspecteur général de l'architecture et du patrimoine, ancien Architecte des Bâtiments de France

Yves d'Hérouville, Directeur général de la Fondation François Sommer

Jean-Michel Léniaud, Docteur en droit, Historien de l'architecture et du patrimoine

Pascal Lievaux, Chef du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique à la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, Auteur

Guy Massin Le Goff, Docteur en art et archéologie, Conservateur des antiquités et objets d'arts de Maine-et-Loire

Robert de Metz, Secrétaire de la Fondation pour les Monuments Historiques, Administrateur de sociétés

Xavier Patier, ancien responsable de l'aménagement du domaine national de Chambord, Ecrivain

Nicolas Chaudun, Éditeur d'art, historien, documentariste

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Prix Décors Sculptés

Montant : 15 000 €

avec le mécénat de Catherine de Montmarin-Monnoyeur

Ce prix permet d'encourager les travaux de conservation ou de restauration de décors sculptés (statues, bancs, fontaines, bassins...) situés dans un jardin ou un parc protégé au titre des monuments historiques.

Présidente du jury

Catherine de Montmarin-Monnoyeur, Sculpteure, Mécène du prix

Membres du jury

Benoît Bassi, Président de la Fondation pour les Monuments Historiques, Fondateur de la société de capital-investissement Bridgepoint

Alexandre Maral, Conservateur général du patrimoine au Château de Versailles

Jean-Luc Soulé, Président de MEC'ENE

(en 2018) Richard Texier, Peintre et sculpteur

(en 2019) Nathalie Volle, Conservatrice générale honoraire du patrimoine

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Prix Dendrotech

Montant : environ 5 000 €

avec le mécénat de compétence de Dendrotech

La société Dendrotech offre une analyse dendrochronologique d'une valeur de 5000 € permettant la datation d'un élément en bois situé dans un monument ou un jardin historique (charpente ou éléments structurels en bois, huisseries, arbre remarquable...).

Président du jury

Yannick le Digol, Gérant du groupe Dendroplus [sociétés Dendrotech et Dendrowood], Membre associé à l'UMR CReAAH 6566 et de la Société des Experts Bois

Membres du jury en 2018

Samuel Chollet, Responsable du service archéologie pour la ville de Laval

Bertrand Collet, Chef de service à la direction assistance maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la Métropole européenne de Lille (MEL)

Annie Gondras, Experte en valorisation économique et touristique du patrimoine, Présidente de Savoirs-Patrimoines

Membres du jury en 2019

Marie Bachère, Architecte du patrimoine, Gérante de l'agence SCALA – Architectes du patrimoine

Jean-François Cabestan, Architecte du patrimoine, Historien de l'architecture, Enseignant à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Arthur Lochmann, Traducteur, Philosophe et Charpentier

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Bourses d'études en Métiers d'art de la restauration

*Montant : selon appréciation du jury
avec le mécénat de Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat*

Cette bourse d'études a vocation à soutenir l'émergence de jeunes talents dans une grande variété de métiers d'art et de spécialités de restauration (sculpture, peinture, dorure, taille de pierre, ébénisterie, ferronnerie...). Elle s'adresse aux candidats poursuivant leur formation en Ile-de-France.

Président du jury en 2018

François Imbault, Président du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Président du jury en 2019

Étienne de Magnitot, Président du Crédit Agricole d'Ile-de-France, Président de Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat

Membres du jury

Benoît Bassi, Président de la Fondation pour les Monuments Historiques, Fondateur de la société de capital-investissement Bridgepoint

Jean-Michel Delisle, Ancien président de l'Institut national des Métiers d'Art

Dominique Flahaut de la Billarderie, Vice-présidente de la Fondation pour les Monuments Historiques

Philippe Quevenne, Responsable du Département du développement, du mutualisme et du mécénat au Crédit Agricole d'Ile-de-France

Edgard de Richemont, Responsable du mécénat au Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat

II- Les actions

A_ Présentation des aides à projets, prix et bourses d'études

Bourse d'études en Recherche

Montant : 5 000 €

avec le mécénat de la Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques

Cette bourse d'études permet d'encourager un doctorant dont le sujet de recherche peut aborder aussi bien l'histoire de l'architecture que les techniques de construction et de conservation de monuments historiques, ou encore la théorie, les principes fondateurs et les doctrines rattachées à la restauration du patrimoine, en France ou en comparaison avec l'étranger. Au-delà du soutien financier qui est apporté pour faciliter le travail de recherche et de rédaction de sa thèse, l'attribution de cette bourse participe aussi à la diffusion de ses travaux et contribue à l'avancée scientifique, technique et théorique de tous les domaines en lien avec la pérennisation des monuments historiques.

Présidente du jury

Charlotte Hubert, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Présidente de la Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques, mécène de la bourse d'études

Membres du jury en 2018

Dominique Flahaut de la Billarderie, Vice-présidente de la Fondation pour les Monuments Historiques

Bernard Taupin, Architecte - agence Prunet Architecture & Urbanisme

Pascal Prunet, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Ancien président de la Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques

Membres du jury en 2019

Dominique Flahaut de la Billarderie, Vice-présidente de la Fondation pour les Monuments Historiques

Rafaël-Florian Helfenstein, Architecte du patrimoine - agence Richard Duplat ACMH

Colette di Matteo-Lablaude, Conservatrice générale honoraire du patrimoine, ancienne Inspectrice générale des monuments historiques

II- Les actions

B_ Palmarès en 2018

En 2018, grâce à nos mécènes et donateurs, a accordé 18 soutiens à des chantiers de restauration de monuments historiques et 5 bourses d'études à des étudiants en métiers d'art de la restauration et en recherche.

Grand Trophée des monuments historiques

Château de Commarque (Dordogne) - 30 000 €

Aide à projets Restauration

Château de Chambord (Loir-et-Cher) - 65 000 €

Château de Carneville (Manche) - 20 000 €

Château de Caumont (Gers) - 10 000 €

Maison Sévigné (Saône-et-Loire) - 5 000 €

Prix French Heritage Society

Château de Bourron (Seine-et-Marne) - 20 000 \$

Château de Carneville (Manche) - 20 000 \$

Château de Caumont (Gers) - 15 000 \$

Château du Taillis (Seine-Maritime) - 15 000 \$

Manoir d'Agnès Sorel (Seine-Maritime) - 10 000 \$

Château d'Esquelbecq (Nord) - 10 000 \$

Domaine de Penthièvre (Seine-Maritime) - 4 000 \$

Prix du Jeune Repreneur

Château de la Jumellière (Maine-et-Loire) - 25 000 €

Prix François Sommer

Château de Panloy (Charente-Maritime) - 20 000 €

Prix Sotheby's

Château de Beynac (Dordogne) - 10 000 €

Château de Caumont (Gers) - 10 000 €

Prix Décors Sculptés

Château de Canon (Calvados) - 5 000 €

Prix Dendrotech

Maison Sévigné (Saône-et-Loire) - 5 000 €

Bourses d'études en Métiers d'art de la restauration

Audrey Bouchitté - 5 000 €

Romain Perez - 5 000 €

Nadia Zine - 5 000 €

Joséphine de Moegen - 2 500 €

Bourses d'études en Recherche

Rafaël-Florian Helfesntein - 5 000 €

II- Les actions

B_ Palmarès en 2019

En 2019, 16 soutiens à des monuments historiques ont été alloués, auxquels s'ajoutent 4 bourses d'études en métiers d'art de la restauration et 4 aides pour des projets inédits dans le domaine de la recherche, de la culture et de l'innovation en lien avec le patrimoine protégé.

Grand Trophée des monuments historiques

Abbaye de Clarté-Dieu (Indre-et-Loire) - 30 000 €

Aide à projets Restauration

Château de Chambord (Loir-et-Cher) - 65 000 €

Château des Onglées (Ille-et-Vilaine) - 10 000 €

Château de Rametz (Nord) - 10 000 €

Église de Sainte-Céronne-lès-Mortagne (Orne) - 10 000 €

Aide à projets Restauration

Château de Cazeneuve (Gironde) - 5 000 €

Prix French Heritage Society

Château de Septème (Isère) - 24 000 \$

Château de la Montagne (Nièvre) - 20 000 \$

Château de la Verrerie (Cher) - 20 000 \$

Prix du Jeune Repreneur

Église Saint-Martin-du-Bourg d'Avallon (Yonne) - 25 000 €

Prix François Sommer

Château de la Ferté-Imbault (Loir-et-Cher) - 20 000 €

Prix Décors Sculptés

Abbaye de Fontfroide (Aude) - 10 000 €

Villa Médicis, Académie de France à Rome (Italie) - 10 000 €

Prix Dendrotech

Maison des Dragons à Cluny (Saône-et-Loire) - 5 000 €

Bourses d'études en Métiers d'art de la restauration

Alexandre Beauné - 5 000 €

Marie Grima - 5 000 €

Mathilde Capelli - 4 000 €

Catherine Teixeira - 3 000 €

Autres soutiens

Belles Églises - 20 000 €

École Pratique des Hautes Études - 1 500 €

La Demeure Historique - 10 000 €

Les Parenthèses de Pornic - 12 000 €

III- Le rayonnement

A_ Cérémonies de remise des prix et bourses d'études

En fin d'année, la Fondation pour les Monuments Historiques organise une cérémonie pour la remise officielle de ses prix et bourses d'études. Cet événement est l'occasion de présenter tous les projets soutenus dans l'année, en présence des lauréats, des boursiers et des mécènes. Ce moment de partage et de convivialité est particulièrement apprécié car il permet à chacun de se rencontrer et d'échanger.

Dixième cérémonie de remise des prix et bourses d'études

Jeudi 6 décembre 2018 au Palais Brongniart

En 2018, la cérémonie de remise des prix et bourses d'études de la Fondation s'est déroulée au Palais Brongniart, à Paris. Après le mot d'accueil du président, Benoît Bassi, la parole a été donnée à Marie-Caroline Duburch, ancienne déléguée générale de la Fondation, pour la présentation des projets lauréats en 2018. Les porteurs de projets, les mécènes et les membres des différents jurys ont été invités à monter sur scène pour l'annonce des résultats.

Cet événement a également été l'occasion de souligner le 10^e anniversaire de la Fondation et de dresser le bilan de ses activités depuis sa création, ainsi que d'annoncer publiquement la reconnaissance d'utilité publique obtenue quelques mois auparavant, en avril 2018. Le public était composé des personnes conviées par la Fondation pour les Monuments Historiques ainsi que d'adhérents de l'association la Demeure Historique.

Onzième cérémonie de remise des prix et bourses d'études

Vendredi 29 novembre 2019 au Palais du Luxembourg

En 2019, la cérémonie de remise des prix et bourses d'études de la Fondation s'est déroulée au Palais du Luxembourg, dans les salons de Boffrand de la Présidence du Sénat. L'événement s'est tenu sous le haut patronat d'Alain Schmitz, sénateur des Yvelines, membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, qui a répondu présent pour ouvrir la cérémonie.

Après le discours inaugural du président, Benoît Bassi, la parole a été donnée au maître de cérémonie, Jean-Louis Remilleux, journaliste et producteur de télévision, notamment de l'émission Secrets d'histoire, présentée par Stéphane Bern. Particulièrement sensible au patrimoine et lui-même très impliqué dans la restauration de monuments historiques, Jean-Louis Remilleux a présenté chacun des projets soutenus en 2019 et a appelé sur scène les bénéficiaires et les mécènes pour l'annonce officielle des prix. À l'issue de la cérémonie, un cocktail a été offert aux convives, permettant aux lauréats, boursiers, mécènes et donateurs de se retrouver, de dialoguer et de partager un moment convivial.

III- Le rayonnement

B_ Communication et réseaux sociaux

Ayant pour objectif d'augmenter sa collecte annuelle afin d'accroître le nombre et les montants des prix qu'elle accorde chaque année, le défi de la Fondation pour les Monuments Historiques est aujourd'hui de se faire connaître et d'accroître son panel de donateurs fidèles. Les années 2018 et 2019 ont ainsi marqué le point de départ d'une volonté de mieux communiquer sur nos actions et à plus grande échelle.

Repenser la stratégie de communication

Dès 2018, une réflexion a été engagée par les membres du conseil d'administration sur les problématiques d'image et de notoriété rencontrées par la Fondation. Cela a permis d'identifier plusieurs axes de développement :

- L'identité de la Fondation (nom, logo, charte graphique...);
- Les outils et supports de communication ;
- Les relations publiques et les partenariats.

Pour répondre à ce constat, une mission a été confiée en novembre 2019 à Frédéric Toussaint. Diplômé de l'IEP de Paris et titulaire d'un DEA de droit public, Frédéric Toussaint a fondé, en 1990, sa première agence de conseil en communication institutionnelle et culturelle, La Troisième Agence. Il y a trois ans, il a fondé la société Tracy&Co au sein de laquelle il conseille et accompagne des entreprises, groupes, institutions et organismes à but non lucratif dans leur stratégie de communication. Etant également propriétaire d'un monument historique en Normandie, le Manoir du Catel, qu'il s'est attaché à restaurer pendant 20 ans, Frédéric Toussaint possède des compétences pertinentes et adéquates pour accompagner le développement de la Fondation pour les Monuments Historiques.

III- Le rayonnement

B_ Communication et réseaux sociaux

Réseaux sociaux

Facebook @FondationpourlesMonumentsHistoriques

L'objectif de la page Facebook est de donner de la visibilité aux actions de la Fondation en offrant aux internautes un contenu varié et renouvelé, que ce soit pour les visuels ou le rédactionnel. L'enjeu était d'instaurer un rythme de publication plus régulier et de mettre en place un fil directeur en terme de contenu. Depuis 2019, notre page se maintient à une publication par jour et propose désormais des thématiques propres à chaque jour de la semaine. Par exemple, pour le mercredi, le thème de la publication s'intitule « Une restauration exemplaire » et permet de montrer l'avant-après des travaux de restauration d'un monument lauréat d'un prix de la Fondation ; pour le vendredi, le thème de la publication s'intitule « Dans les archives » et permet de comparer une photographie ancienne avec une vue actuelle d'un monument lauréat. Le nombre d'abonnés de notre page a connu une nette augmentation ces deux dernières années, avec 378 nouveaux abonnés en 2018 et 710 nouveaux abonnés en 2019.

Instagram @fondationmh

La Fondation possède aussi, depuis le 18 décembre 2018, un compte Instagram qui lui permet de partager des photographies de ses monuments lauréats. Le compte a connu une croissance rapide puisqu'il rassemble 1154 abonnés après seulement une année d'existence.

Twitter @FondationMH

L'objectif du compte Twitter de la Fondation est de communiquer sur ses actions, notamment sur les prix et appels à candidatures, mais aussi de partager l'actualité des monuments historiques en relayant d'autres sources d'informations et en retweetant certaines publications pertinentes. Le nombre d'abonnés au compte est en constante augmentation, avec 503 nouveaux abonnés en 2018 et 432 nouveaux abonnés en 2019.

YouTube @Fondation MH

La Fondation possède aussi une chaîne YouTube qui lui permet de partager des vidéos avec ses internautes. À titre d'exemple, la vidéo sur l'abbaye de la Clarté-Dieu, lauréate du Grand Trophée de la plus belle restauration en 2019, a été visionnée plus de 800 fois.

III- Le rayonnement

B_ Communication et réseaux sociaux

La presse

En 2018

2018 a été marquée par une présence significative de la Fondation pour les Monuments dans les médias avec 62 articles (+ 32 % par rapport à 2017), tous supports confondus (presse écrite et internet), ainsi qu'un reportage télévisé. Parmi les thèmes les plus abordés, nous retrouvons :

- La reconnaissance d'utilité publique
- Le château de Commarque, lauréat du Grand Trophée de la plus belle restauration 2018
- Le château de la Jumellière, lauréat du Prix du Jeune Repreneur 2018
- Le château de Carneville, lauréat de l'aide à projets « Restauration » 2018
- La Maison Sévigné, lauréat de l'aide à projets « Restauration » 2018

En 2019

L'année 2019 est marquée par une visibilité dans la presse de la Fondation et de ses lauréats toujours en hausse. Tous supports confondus (presse écrite et internet), le nombre de mention dans les médias a augmenté de 10 % de par rapport à 2018, soit au total 68 parutions. Parmi les thèmes les plus abordés, nous retrouvons :

- La journée *Rendez-vous à la malouinière*, le 19 mai 2019
- L'Abbaye de la Clarté-Dieu, lauréate du Grand Trophée de la plus belle restauration 2019
- Le château d'Esquelbecq, lauréat de quatre prix accordés par la Fondation, dont le Grand Trophée de la plus belle restauration en 2017

2 communiqués de presse en 2018

Octobre : « *Prix des mécènes* »

Décembre : « *Retour sur l'année 2018* »

3 communiqués de presse en 2019

Janvier : « *Lancement des prix 2019 !* »

Avril : « *Ensemble pour Notre-Dame de Paris (cosigné avec la Demeure Historique)* »

Juin : « *Appel à candidatures pour l'attribution de bourses d'études en métiers d'art de la restauration et en recherche* »

Annexes

Le bilan, le compte de résultat et le compte d'emploi ressources qui suivent correspondent à l'exercice du 13/04/18 au 31/12/19.

Les documents sont extraits des comptes annuels 2018-2019 qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve de Jean-Paul Seguret, Commissaire aux comptes.

Annexes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Droit au bail			
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles	3 165	299	2 866
Immob. en cours / Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
TIAP & autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE	3 165	299	2 866
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Usagers et comptes rattachés			
Autres créances	103 216		103 216
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	1 749 206		1 749 206
Charges constatées d'avance	31		31
ACTIF CIRCULANT	1 852 453		1 852 453
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecart de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL DE L'ACTIF	1 855 617	299	1 855 318

Annexes

Bilan

	Net au 31/12/19
PASSIF	
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 506 000
Ecarts de réévaluation	
Réserves indisponibles	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE	80 011
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
FONDS PROPRES	1 586 011
Apports	
Legs et donations	
Subventions affectées	
Fonds associatifs avec droit de reprise	
Résultat sous contrôle	
Droit des propriétaires	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Fonds dédiés sur subventions	
Fonds dédiés sur autres ressources	240 325
FONDS DEDIES	240 325
Emprunts obligataires convertibles	
<i>Emprunts</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 040
Dettes fiscales et sociales	10 366
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	17 576
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
DETTES	28 982
Ecarts de conversion - Passif	
ECARTS DE CONVERSION	
TOTAL DU PASSIF	1 855 318

Annexes

Compte de résultat

	31/12/19	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises et Transferts de charge	805	805	
Cotisations	19 757	19 757	
Autres produits	864 695	864 695	
Produits d'exploitation	885 256	885 256	
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats non stockés et charges externes	112 646	112 646	
Impôts et taxes			
Salaires et Traitements	76 325	76 325	
Charges sociales	31 236	31 236	
Amortissements et provisions	299	299	
Autres charges	344 414	344 414	
Charges d'exploitation	564 920	564 920	
RESULTAT D'EXPLOITATION	320 336	320 336	
Opérations faites en commun			
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
RESULTAT COURANT	320 336	320 336	
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices			
Report des ressources non utilisées			
Engagements à réaliser	240 325	240 325	
EXCEDENT OU DEFICIT	80 011	80 011	

Annexes

Compte emplois ressources

EMPLOIS	Emplois de N compte de résultat (colonne 1)	Affectation par des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (colonne 3)	RESSOURCES	Ressources Collectées sur N (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (colonne 4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
1 Missions sociales (ou "Dépenses opérationnelles")			1 Ressources collectées auprès du public		
1.1 Réalisées en France			1.1 Dons et legs collectés		
- Actions Réalisées directement	447 956	447 956	- Dons manuels non affectés	420 121	420 121
- Versements à d'autres organismes agissant en France		0	- Dons manuels affectés	444 570	444 570
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés		0
- Actions Réalisées directement		0	- Legs et autres libéralités affectés		0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes		0	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		0
			2. Autres fonds privés		
2. Frais de recherche de fonds			3. Subventions et autres concours publics		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	40 684	40 684	4. Autres produits	20 565	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés		0			
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0			
3. Frais de fonctionnement	75 981	60 384			
I - Total des emplois de l'exercice inerts au compte de résultat	564 621		I - Total des ressources de l'exercice inerte au compte de résultat	885 256	
II - Dotations aux provisions	299		II - Reprises des provisions		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	240 325		III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tableau des fonds dédiés)		
IV - Excédent de ressources de l'exercice	80 011		V - Insuffisance de ressources de l'exercice		
V - Total Général	885 256		VI - Total Général	885 256	864 691
V - Parts des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VII - Total des emplois financées par les ressources collectées auprès du public		549 023	VI - Total des emplois financées par les ressources collectées auprès du public		549 023
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		315 668
EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolats		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	19 830	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		



Fondation pour les Monuments Historiques

Hôtel de Nesmond
57, quai de la Tournelle
75 005 Paris

Courriel : contact@fondationmh.fr

Téléphone : 01.86.95.53.04